

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 10 octobre 2017

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil approuve les modifications budgétaires proposées.

Le conseil désigne Pierre GEIST comme membre appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et Charles QUIRIN son suppléant.

Le conseil approuve les statuts régissant la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 et prend acte de la définition de l'intérêt communautaire.

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au SDEA ; de transférer, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA ; d'autoriser l'adhésion de la commune de Westhoffen au SDEA ; de transférer au SDEA la compétence communale correspondant à l'alinéa 4^o de l'article L.211-7 i. du code de l'environnement et d'autoriser le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

Vu la nécessité pour la commune de Westhoffen d'adhérer à une structure telle que le syndicat mixte de Haslach notamment pour respecter les conditions d'intervention et de sécurité des bûcherons et des ouvriers forestiers, le conseil décide de demander son adhésion au syndicat mixte de Haslach à compter du 1^{er} janvier 2018 et approuve les statuts du syndicat dans leur rédaction issue de la délibération du comité syndical du 6 décembre 2016.

Le conseil autorise le maire à recruter un maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux de construction d'un atelier municipal sous la forme d'un marché à procédure adaptée à tranches conditionnelles. Il autorise le maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un atelier municipal.

Le conseil approuve la convention avec la SPA de Saverne et s'engage à verser la redevance annuelle y afférente s'élevant à 0,65 € par habitant.

Le conseil décide d'adhérer au service de tri sélectif proposé par le SELECTOM.

Les membres du conseil sont invités à la traditionnelle exposition de fruits et champignons organisée par l'association des producteurs de fruits à l'occasion du Messti. Le conseil accepte de prendre en charge le vin d'honneur à cette occasion.

Le maire informe le conseil que les travaux de la rue Rebhof ont été attribués à l'entreprise RAUSCHER par le SDEA.

Le maire informe le conseil que la menuiserie KUNTZ a été retenue pour effectuer les travaux de remplacement des fenêtres et de la porte de la mairie.

Les conseillers sont informés que le dépôt de gerbe au monument aux morts aura lieu le 11 novembre à 11h.

Sabrina SOHN informe le conseil au sujet du programme du Messti qui aura lieu cette année les 4 et 5 novembre.

Le conseil est informé des demandes que le Westhoffen-Tranheim-Tennis club a formulées auprès des communes de Westhoffen et Traenheim.

Le maire informe les conseillers qu'une inauguration de la chaufferie bois et de l'église catholique sera organisée au printemps 2018.

Le maire informe le conseil au sujet du travail mené avec Bernard CLASS pour la réhabilitation de la synagogue en accord avec la DRAC.

Le maire informe les conseillers qu'un audit de l'éclairage public de la commune devrait être réalisé dans les prochaines semaines.